



AVIS D'APPEL À CANDIDATURES

Membres extérieurs du Conseil d'administration du CCAS

En application des articles L.123-6 et R.123-7 à R.123-15 du Code de l'action sociale et des familles, la commune de SAILLY-LEZ-LANNOY lance un appel à candidatures en vue de la nomination des membres extérieurs du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Le Conseil d'administration comprend, en nombre égal, des membres élus par le Conseil municipal et des membres nommés par le Maire.

Conformément à la réglementation, les personnes nommées doivent justifier d'une participation dans l'un des domaines suivants :

- Action familiale ;
- Accompagnement de retraités ou de personnes âgées ;
- Accompagnement de personnes handicapées ;
- Insertion sociale et lutte contre les exclusions.
- Les associations intervenant sur le territoire communal ou à proximité peuvent proposer un candidat.

En l'absence de candidature associative, toute personne impliquée localement dans l'un de ces champs d'action peut faire acte de candidature, sous réserve de justifier de son engagement ou de son expérience.

Composition du dossier

Chaque candidature devra comprendre :

- Une lettre de candidature ;
- Les coordonnées complètes du candidat.

Dépôt des candidatures

Les candidatures sont à adresser :

Par courrier :

Mairie de SAILLY-LEZ-LANNOY- CCAS 10 rue de la mairie

Ou par courriel : ccas@saillylezlannoy.fr

Date limite de réception : 23 mars 2026

Fait à Saily lez Lannoy le 04/03/2026

Le Maire,
Président du CCAS
Eric SKYRONKA

